



**PRÉFÈTE  
DE LA CREUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°23-2021-125

PUBLIÉ LE 23 SEPTEMBRE 2021

# Sommaire

## **Préfecture de la Creuse /**

23-2021-09-23-00001 - Arrêté portant modification de la délégation de signature accordée à Mme Josette LACLAUTRE, directrice des collectivités et de la réglementation (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Creuse

23-2021-09-23-00001

Arrêté portant modification de la délégation de signature accordée à Mme Josette LACLAUTRE, directrice des collectivités et de la réglementation

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

La préfète de la Creuse

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

Vu le décret du 17 septembre 2019 nommant M. Renaud NURY, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Virginie DARPHEUILLE-GAZON, administratrice civile hors classe, préfète de la Creuse,

Vu le décret du 14 mai 2021 nommant M. Gilles PELLEGRIN, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, sous-préfet, sous-préfet d'Aubusson,

Vu les arrêtés de M. le ministre de l'intérieur du 9 juin 2021 :

- n° U14636600268832 portant détachement de Mme Josette LACLAUTRE, attachée principale d'administration, dans l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de directrice de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture de la Creuse pour une durée de cinq ans à compter du 5 juillet 2021 ;

- n° U14636600268837 portant nomination de Mme Josette LACLAUTRE dans cet emploi fonctionnel,

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-2021-07-07-00004 du 7 juillet 2021 portant réorganisation des services de la Préfecture de la Creuse,

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-2021-07-12-00001 du 12 juillet 2021 portant délégation de signature à Mme Josette LACLAUTRE, directrice des collectivités et de la réglementation,

Vu la décision du 15 septembre 2021 affectant, à titre provisoire, M. Simon VILARD, attaché d'administration de l'Etat, en qualité d'adjoint au chef du bureau de la nationalité et des étrangers,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

**ARRÊTE**

**Article 1er** – Le deuxième alinéa de l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 23-2021-07-12-00001 du 12 juillet 2021 susvisé est complété d'un troisième item rédigé comme suit :

*" - les arrêtés et les fiches portant retrait d'engagement pour des sommes d'un montant maximal de 1 000 € et, lorsqu'ils sont requis, les accusés de réception des demandes présentées en vue de l'obtention de subventions de l'Etat relevant de la direction des collectivités et de la réglementation".*

**Article 2** - L'article 5 de l'arrêté préfectoral n° 23-2021-07-12-00001 du 12 juillet 2021 susvisé est désormais rédigé comme suit :

*"En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Mme Josette LACLAUTRE** et de **M. Valentin LOUSTAU**, chef du bureau de la nationalité et des étrangers, la délégation de signature consentie à ce dernier est exercée par **M. Simon VILARD**, adjoint au chef du bureau de la nationalité et des étrangers.*

*En outre, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Mme Josette LACLAUTRE**, de **M. Valentin LOUSTAU** et de **M. Simon VILARD**, délégation de signature est donnée à **Mme Nathalie JAMET**, secrétaire administrative de classe normale, à l'effet de signer les copies des arrêtés relatifs au séjour et à l'éloignement des ressortissants étrangers (arrêtés portant refus de séjour, obligation de quitter le territoire français, reconduite à la frontière, assignation à résidence et décisions de placement en rétention administrative, ...) ainsi que les bordereaux d'envoi relevant de ce domaine de compétences".*

**Article 3** - Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 23-2021-07-12-00001 du 12 juillet 2021 susvisé demeurent sans changement.

**Article 4** - M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse et Mme la directrice des collectivités et de la réglementation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat de la Creuse.

Guéret, le 23 septembre 2021

La Préfète,

Signé : Virginie DARPHEUILLE